LES FONCTIONS DE TUTEUR

Depuis la mise en place de la « mastérisation » (université) et de la « formation initiale continuée » (année de stage) la fonction de tuteur se trouve valorisée.

Le tuteur, « **formateur de proximité** », est le plus souvent, le premier formateur « professionnel » que le professeur-stagiaire rencontre.

Il s'agit alors, pour le tuteur, d'**accompagner** les premières étapes de la pratique professionnelle en responsabilité, aussi bien dans le domaine relatif aux tâches d'enseignement que dans celui de la socialisation professionnelle (environnement professionnel, missions, projet d'établissement).
Tout en prenant en compte le parcours antérieur du professeur-stagiaire, et en lien avec les différents partenaires, la formation devra alors s'organiser de manière à assurer à la fois la « sécurisation » des premiers pas et la prise d'autonomie nécessaire à la construction de l'identité professionnelle.

Nous proposons ci-dessous une spécification de cette fonction générale d'**accompagnement** en la décomposant en quatre sous-fonctions : l'accueil, la formation, l'évaluation et le contrôle.

L'ACCUEIL

Il est important de rappeler que le tuteur est, avec le chef d'établissement, l'acteur principal de l'accueil du professeur-stagiaire dans l'établissement scolaire. Le tuteur représente alors ce que certains appellent « l'établissement formateur ». C'est essentiellement par son intermédiaire que le professeur-stagiaire prend contact avec l'établissement, son organisation, ses ressources, ses contraintes… et s'intègre dans des équipes pédagogiques et éducatives, concernées par cet accueil. On veillera, en particulier, à la présentation des spécificités de fonctionnement de l'établissement, habituelles pour le tuteur mais pas toujours pour le professeur-stagiaire.

LA FORMATION ET LE CONSEIL

La formation et le conseil représentent les fonctions principales du tuteur, « formateur de proximité ». Il s'agit alors de considérer que les visites en classe, les temps de préparation en commun, les entretiens d'analyse des pratiques… sont autant de situations de formation nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles. Cela passe, pour le tuteur et le professeur-stagiaire, par une réflexion sur les objectifs à poursuivre (référentiel des 10 compétences), les modalités à mettre en œuvre (visites, entretiens…) et la posture générale à adopter. Cette posture devra, par exemple, se traduire par une « juste distance » entre le tuteur et le professeur-stagiaire, entre « donner des conseils » et « tenir conseil », entre « donner des recettes » et « analyser des situations »… Sans oublier que, durant l'année de stage, le professeur-stagiaire a l'entière responsabilité de ses classes.

L'EVALUATION

Nous avons défini précédemment le tuteur comme un formateur de proximité, un conseiller, doublé d'un collègue de travail, au risque de voir disparaître la « dissymétrie » nécessaire à la formation. On comprendra alors aisément que la pratique d'évaluation du tuteur soit orientée du côté d'une évaluation avant tout pédagogique et formative. A cette fonction formative, naturelle pour le tuteur, l'institution lui demande de rajouter une dimension à dominante sociale et certificative, concrétisée par la

rédaction de différents rapports à destination du corps d'inspection. A cette difficulté de posture se rajoutent les difficultés habituelles de l'évaluation à savoir la définition des « objets » à évaluer (les 10 compétences), des situations et critères d'évaluation et des seuils d'acquisition.

LE CONTROLE

Pour terminer nous souhaitions faire référence à une dernière fonction, le contrôle, quelquefois ignorée dans la définition des fonctions du tuteur. Pratiquée le plus souvent à son corps défendant, le tuteur se trouve en effet en première ligne pour observer différents manquements professionnels (pédagogique, relationnel, éthique…) du professeur-stagiaire. Pensé comme le garant du bon fonctionnement de l'institution, le tuteur doit définir, en fonction des évènements, une ligne de conduite à tenir et, le cas échéant, comme le demande l'institution, en informer la hiérarchie (dispositif d'alerte par exemple).